

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3263

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« en tenant compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de tenir compte des efforts de réduction de consommation du foncier déjà réalisés par les territoires pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50% du rythme d'artificialisation des sols.